

BON DE COMMANDE

FRENCH RIVIERA

PASS®



À renvoyer à :

Office du tourisme et des Congrès de Nice
Service réservation
BP 4079 - 06302 Nice cedex 4
Fax : +33 (0)4 89 06 48 16
Mail : pass@otcnice.com

Nom/Raison sociale :

Personne en charge du dossier :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

E-mail :

ACHAT DE CARTES

Livraison à l'adresse indiquée (12,50 €)

Ou retrait à l'Office du Tourisme (à partir de 10 cartes, le retrait se fait uniquement au 5 Promenade des Anglais)

ACHAT POUR UN UTILISATEUR DÉFINI

Nom et prénom de l'utilisateur :

Les cartes seront disponibles dans les 2 bureaux d'accueil de l'Office du Tourisme sur présentation du bon d'échange.

TYPE DE CARTE	FRP	NOMBRE	FRP TRANSPORT*	NOMBRE	TOTAL TTC
24 ^h	23,40 € au lieu de 26 €		27 € au lieu de 30 €		
48 ^h	34,20 € au lieu de 38 €		41,40 € au lieu de 46 €		
72 ^h	50,40 € au lieu de 56 €		61,20 € au lieu de 68 €		
ENVOI SÉCURISÉ			12,50 €		
RETRAIT À L'OFFICE DU TOURISME			GRATUIT		
TOTAL					

* FRP combiné avec un titre de transport de même durée valable sur le réseau Lignes d'Azur (bus et tramway).

- Règlement sur place
 Règlement par courrier
 Règlement à distance (CB) Cryptogramme:
Numéro :
Expire :

J'accepte les conditions de vente ci-dessous

Date :

Signature :

- Mode de règlement :** le règlement s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre de : « Régie Tourisme », carte bancaire et AMERICAN EXPRESS, paiement à distance possible.
- La commande ne sera traitée qu'à réception du règlement. Suivant l'option choisie, l'OTCN procédera à l'envoi des cartes avec une facture ou un bon d'échange vous permettant le retrait des cartes avec facture.
- Vente à l'utilisateur :** le prix de vente est le prix de vente « grand public » pratiqué par l'OTCN.
- Les cartes FRP transport comprennent une carte FRP et un titre de transport FRP de même durée.
Le titre de transport ne peut être vendu seul.
Il doit être obligatoirement être accompagné de la carte FRP correspondant à sa durée. Celle-ci sera demandée à chaque contrôle sur les bus et tramway du réseau Lignes d'Azur.
- En cas de dysfonctionnement :** l'Office du Tourisme et des Congrès de Nice pourra procéder à un échange de carte, en aucun cas à un remboursement à l'utilisateur.
- Annulation/invendus :** en cas d'annulation le remboursement se fera au professionnel ayant fait l'achat et non à l'utilisateur.
Les cartes FRP sont valables 2 ans. L'OTC s'engage à reprendre les invendus pendant cette durée.
Pour ce faire, le professionnel doit restituer :
 - Les cartes FRP valides
 - Les cartes FRP transport dans leur intégrité (carte FRP + titre de transport)
 - Le nombre de guides associés.La facture d'avoir et le remboursement seront envoyés après vérification des restitutions.
- En cas de manquement à ces conditions l'OTCN se réserve le droit de suspendre ou de cesser définitivement l'approvisionnement de Cartes FRP auprès du professionnel.**